

Le Conseil d'Administration

La mission principale du Conseil d'Administration est d'assurer le pilotage politique du contrat de territoire, à savoir notamment : La validation des orientations stratégiques, l'approbation des différents éléments contractuels (programme pluriannuel, système de pilotage, proposition des plans d'actions annuels).

D'une façon générale, les missions du Conseil d'Administration sont les suivantes :

- Préparer le programme annuel prévisionnel d'activité et le budget correspondant, y compris, le cas échéant, les prévisions de recrutement ou de licenciement de personnel ;

- Mettre en œuvre les décisions de l'assemblée générale et lui rendre compte de sa gestion au moins une fois par an, et autant de fois qu'il est nécessaire ;

- Examiner toute question relative au fonctionnement de l'association.

Le Conseil d'Administration gère les affaires courantes (signatures, correspondances, fonctionnement quotidien de l'association...).

Le Conseil d'Administration est composé des Présidents des quatre Communautés de Communes et du Président :

Dernière mise à jour : 21 Janvier 2016